

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 2 décembre 2019 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI**
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019
 - 3.2 Points d'information
 - Nouvelle organisation des patinoires
- 4. FINANCES**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
 - 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement
 - 4.4 Adoption des comptes à payer relativement à l'entente avec le MSP
 - 4.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.6 Transferts budgétaires
 - 4.7 Appropriation du surplus non affecté
 - 4.8 Emprunt au fonds de roulement
 - 4.9 Adjudication d'une émission d'obligations
 - 4.10 Résolution de courte échéance
 - 4.11 Fonds éolien 2019 de La Mitis - Volet 1 / PM150
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Calendrier des séances du conseil 2020
 - 5.2 Servitude d'aqueduc et d'égout, route 132 Ouest
 - 5.3 Approbation du budget révisé 2019 de l'Office d'habitation de La Mitis, pour l'ensemble immobilier numéro 1844
 - 5.4 Traverse de route en motoneige
 - 5.5 Entente achat génératrices
 - 5.6 Nomination du maire suppléant
 - 5.7 Dépôt du rapport concernant l'application du règlement R-2018-258 pour l'établissement d'une politique de gestion contractuelle
 - 5.8 Félicitations à Madame Valérie Michaud
- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Collecte des matières résiduelles pour les années 2020, 2021 et 2022

- 7. LOISIRS**
 - 7.1 Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de La Mitis
 - 7.2 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste
- 8. TRAVAUX PUBLICS**
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Demande à la Ministre de la Sécurité publique
- 10. CORRESPONDANCE**
- 11. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11.1 Proposition d'honoraires professionnels en architecture
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. FERMETURE DE LA SÉANCE**

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2019-12-397

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

2019-12-398

3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2019 soient et sont acceptés.

3.2 Points d'information

- Nouvelle organisation des patinoires

FINANCES

2019-12-399

4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les comptes

présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 9 690 à 9 765, au montant de 120 050,09 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Également est autorisé de payer la facture numéro 4217 de *Les Architectes Goulet et Lebel (2012) inc.* au montant de 7 726,32 \$ et la facture 2019-0029 de *Disco Mobile Dany Bouffard* au montant de 550 \$. De plus, les frais de dépenses sont au montant de 1 865,50 \$ et la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 122 194,83 \$ sont acceptées.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2019-12-400

4.2 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 675 à 677, au montant de 314 333,75 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Également est autorisé de payer un montant de 164 451,46 \$ à *Construction R.J. Bérubé inc.* selon la recommandation de paiement de M. Nathan Hazel, ingénieur à la MRC de la Mitis et un montant de 27 518,13 \$ à *Anctil Électrique inc.* en paiement des factures 2901 et 2902.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2019-12-401

4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de roulement, soit les chèques numéros 209 à 211, au montant de 3 655,71 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Jean Robidoux, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Jean Robidoux,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2019-12-402 **4.4 Adoption des comptes à payer relativement à l'entente avec le MSP**

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les comptes présentés au compte MSP Prévention, soit les chèques numéros 23 à 38, au montant de 332 673,75 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

2019-12-403 **4.5 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'accepter le dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 21 novembre 2019.

2019-12-404 **4.6 Transferts budgétaires**

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2019-160 à 2019-205 inclusivement au montant de 438 247 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2019-160	23 617 \$	55 16905 000	01 21231 008
2019-161	1 469\$	01 21111 000	02 11000 310
2019-162	1 028\$	01 21111 000	02 12002 412
2019-163	37 500\$	03 41000 002	02 13000 141
2019-164	336\$	01 21111 000	02 13000 527
2019-165	33\$	01 21111 000	02 15000 499
2019-166	2 690\$	01 21111 000	02 15000 951
2019-167	21\$	01 21111 000	02 19000 499
2019-168	380\$	02 19002 411	02 19000 970
2019-169	7 209\$	01 21111 000	02 22000 141
2019-170	767\$	02 22000 526	02 22000 525
2019-171	57\$	02 22000 640	02 22000 650
2019-172	94\$	02 22000 640	02 22003 526

2019-173	75\$	02 23000 442	02 23000 640
2019-174	3 462\$	01 38123 001	02 23001 141
2019-175	477\$	01 38123 001	02 23001 200
2019-176	329 333\$	01 38123 001	02 23001 999
2019-177	171\$	01 21111 000	02 23002 999
2019-178	1\$	01 21111 000	02 23003 999
2019-179	2 449\$	01 38123 001	02 23004 999
2019-180	2 397\$	02 32003 141	02 32000 141
2019-181	1 188\$	02 33004 141	02 32000 141
2019-182	12\$	02 32000 454	02 32000 310
2019-183	117\$	02 32000 454	02 32000 631
2019-184	128\$	02 32000 660	02 32000 640
2019-185	10 366\$	01 24300 000	02 32000 959
2019-186	340\$	02 32502 526	02 32501 526
2019-187	482\$	02 33000 516	02 33000 455
2019-188	136\$	02 33000 516	02 33000 526
2019-189	1 457\$	02 33503 526	02 33501 526
2019-190	1 082\$	02 33503 526	02 33502 526
2019-191	180\$	02 33503 526	02 33601 526
2019-192	6\$	02 41100 421	02 41100 331
2019-193	9\$	02 41200 522	02 41200 521
2019-194	907\$	02 41401 521	02 41401 459
2019-195	376\$	02 41401 521	02 41401 681
2019-196	2 384\$	02 45120 951	02 45221 951
2019-197	183\$	02 61000 411	02 61000 640
2019-198	27\$	02 70110 494	02 70110 331
2019-199	14\$	02 70120 699	02 70120 522
2019-200	32\$	02 70120 699	02 70120 660
2019-201	1 020\$	02 41401 141	02 70130 141
2019-202	84\$	02 70140 521	02 70193 447
2019-203	1 149\$	01 21111 000	02 70220 522
2019-204	2\$	01 21111 000	02 99000 881
2019-205	3 000 \$	02 70144 521	02 70145 521
TOTAL	438 247 \$		

2019-12-405

4.7 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'une somme de 42 756 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement.

2019-12-406

4.8 Emprunt au fonds de roulement

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu qu'une somme de 14 859,10 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de trois (3) ans et qu'une autre somme de 1 097,01 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

4.9 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Date d'ouverture : 2 décembre 2019 Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 10 h Échéance moyenne : 4 ans et 3 mois

Lieu d'ouverture : Date d'émission : 9 décembre 2019
Ministère des Finances du Québec

Montant : 866 300 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Luce a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 décembre 2019, au montant de 866 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

64 100 \$	2,05000 %	2020
65 700 \$	2,10000 %	2021
67 400 \$	2,20000 %	2022
69 600 \$	2,30000 %	2023
599 500 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,67200

Coût réel : 2,69884 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

64 100 \$	2,75000 %	2020
65 700 \$	2,75000 %	2021
67 400 \$	2,75000 %	2022
69 600 \$	2,75000 %	2023
599 500 \$	2,75000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,75000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIERE NEIGETTE

64 100 \$	3,08000 %	2020
65 700 \$	3,08000 %	2021
67 400 \$	3,08000 %	2022
69 600 \$	3,08000 %	2023
599 500 \$	3,08000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,08000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Sainte-Luce accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2019 au montant de 866 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros R-2003-37, R-2003-36, R-2003-40, R-2011-151, R-2013-180, R-2013-184, R-2013-186, R-2014-193, R-2016-226, R-2017-238, R-2019-273 et R-2019-281. Ces billets sont émis au prix de 98,67200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019-12-408

4.10 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 866 300 \$ réalisé le 9 décembre 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Luce souhaite emprunter par billets pour un montant total de 866 300 \$ qui sera réalisé le 9 décembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
R-2003-37	56 900 \$
R-2003-36	5 200 \$
R-2003-40	23 500 \$
R-2011-151	2 300 \$
R-2013-180	22 600 \$
R-2013-180	24 800 \$
R-2013-180	6 800 \$
R-2013-184	167 600 \$
R-2013-186	197 900 \$
R-2013-186	49 300 \$
R-2014-193	44 200 \$
R-2016-226	16 977 \$
R-2017-238	61 800 \$
R-2019-273	41 496 \$
R-2019-281	144 927 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros R-2013-180, R-2013-184, R-2013-186, R-2016-226, R-2017-238, R-2019-273 et R-2019-281, la Municipalité de Sainte-Luce souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 décembre 2019 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par la maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	64 100 \$	
2021	65 700 \$	
2022	67 400 \$	
2023	69 600 \$	
2024	71 100 \$	(à payer en 2024)
2024	528 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R-2013-180, R-2013-184, R-2013-186, R-2016-226, R-2017-238, R-2019-273 et R-2019-281 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2019-12-409

4.11 Fonds éolien 2019 de La Mitis - Volet 1 / PM150

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu de présenter une demande à la MRC de La Mitis, dans le cadre du Fonds éolien 2019 de La Mitis – Volet 1 / PM150, en vue de la présentation des rendez-vous de l'Anse en 2020, pour une somme de 14 970 \$.

ADMINISTRATION

2019-12-410

5.1 Calendrier des séances du conseil 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu que le calendrier des séances du conseil ci-après pour l'année 2020 soit adopté. Les séances du conseil se tiendront à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent, à compter de 20 heures aux dates suivantes :

Lundi 13 janvier	Lundi 6 juillet
Lundi 3 février	Lundi 17 août
Lundi 2 mars	Lundi 14 septembre
Lundi 6 avril	Lundi 5 octobre
Lundi 4 mai	Lundi 2 novembre
Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 7 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2019-12-411

5.2 Servitude d'aqueduc et d'égout, route 132 Ouest

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à la réfection du réseau d'aqueduc et à la construction d'un réseau d'égout, sur des terrains privés en bordure de la route 132 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations ont été données sous seing privé, par les propriétaires concernés et qu'il était convenu qu'un contrat devant notaire serait signé, pour officialiser ces servitudes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu, d'autoriser la maire, madame Maité Blanchette Vézina et le directeur général Jean Robidoux, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

Les lots qui font l'objet de la servitude sont les suivants, 4 736 115, 3 465 542, 3 465 523, 3 465 527, 3 689 440, 4 736 113, 4 736 114, 3 465 520, 5 140 540, 5 140 544, 5 647 750, 5 647 749, 3 465 486, 3 465 490, 3 465 475, 5 118 671, 5 164 142, 3 465 473, 3 465 468, 3 465 467, 3 465 465, 6 089 789, 6 089 788, 4 045 035, 3 465 444, 3 689 383, 3 689 384, 3 689 371, 6 266 396, 6 266 397, 3 689 330, 3 689 341, 3 689 329.

2019-12-412

5.3 Approbation du budget révisé 2019 de l'Office d'habitation de La Mitis, pour l'ensemble immobilier numéro 1844

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame

Karine Ayotte et unanimement résolu d'accepter le budget révisé 2019 de l'Office d'habitation de La Mitis, pour l'ensemble immobilier numéro 1844.

2019-12-413

5.4 Traverse de route en motoneige

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'autoriser le *Club sportif populaire du Bas-St-Laurent inc.* à traverser le rang 3 Ouest dans la municipalité de Sainte-Luce. Cette traverse fait partie du sentier régional numéro 579. La localisation de la traverse est située à environ 100 mètres à l'ouest du 313, rang 3 Ouest.

2019-12-414

5.5 Entente achat génératrices

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'autoriser la maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Luce, une entente avec les villes de Métis-sur-Mer et Mont-Joli, les municipalités de Grand-Métis, La Rédemption, Les Hauteurs, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Sainte-Flavie, Saint-Gabriel, Sainte-Jeanne d'Arc, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis et la MRC de La Mitis, pour faire des appels d'offres communs, pour l'achat de trois (3) génératrices et différents équipements pouvant servir lors de sinistres.

2019-12-415

5.6 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que madame Micheline Barriault soit nommée comme maire suppléante pour une durée d'un (1) an. En l'absence de la maire, madame Micheline Barriault représentera la municipalité de Sainte-Luce à la MRC de La Mitis.

2019-12-416

5.7 Dépôt du rapport concernant l'application du règlement R-2018-258 pour l'établissement d'une politique de gestion contractuelle

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport concernant l'application du règlement R-2018-258 pour l'établissement d'une politique de gestion contractuelle déposé par monsieur Jean Robidoux le 2 décembre 2019.

2019-12-417

5.8 Félicitations à Madame Valérie Michaud

CONDISÉRANT QUE madame Valérie Michaud a reçu le titre de la relève agricole du Syndicat des agricultrices du Bas Saint-Laurent lors du 12^e gala reconnaissance Coup de cœur ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Luce tient à féliciter madame Valérie Michaud pour cette magnifique reconnaissance qui lui a été faite et qui rejailit sur toute la communauté de Sainte-Luce.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2019-12-418

6.1 Collecte des matières résiduelles pour les années 2020, 2021 et 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres commun avec les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Donat, Saint-Joseph-de-Lepage et Sainte-Angèle-de-Mérici, pour la collecte des matières résiduelles, pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 20 novembre 2019 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Option A	Option B
Bouffard Sanitaire inc.	861 262,83 \$	848 128,12 \$
Exploitation Jaffa inc.	935 837,40 \$	923 613,27 \$
Services sanitaires A. Deschênes inc.	1 023 366,00 \$	1 140 488,00 \$

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme et que la part de Sainte-Luce pour les trois années du contrat est de 330 906,02 \$ pour l'option B ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu d'accorder le contrat de collecte des matières résiduelles pour les années 2020, 2021 et 2022, à la compagnie *Bouffard Sanitaire inc.*, pour la somme de 330 906,02 \$ (option B), le tout tel que prévu dans les documents d'appel d'offres paru dans le système d'appel d'offres électronique (SEAO) sous le numéro 2019-04/1315409.

LOISIRS

2019-12-419

7.1 Politique Municipalité amie des aînés (MADA) de La Mitis

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis est directement touché par le vieillissement démographique et oblige à trouver de nouvelles façons de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures sur son territoire et à intervenir dans différents domaines tels que la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et les municipalités participantes ont obtenu une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) du Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette démarche, des consultations citoyennes ont eu lieu dans chacune des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la politique MADA de La Mitis se veut un outil qui guide les administrations municipales et les organismes dans leurs prises de décisions afin d’agir dans l’intérêt des aînés ;

CONSIDÉRANT QUE La Mitis se veut un milieu de vie engagé, inclusif et stimulant, où les aînés ont la possibilité de demeurer actifs et de poursuivre leur contribution dans leur communauté, dans un environnement sécuritaire, adapté et valorisant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil mairies a adopté la politique MADA et le plan d’action de la MRC de La Mitis 2020-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes ont déposé une résolution indiquant l’adoption de leurs plans d’action MADA locaux 2020-2025 :

- Grand-Métis
- Saint-Joseph-de-Lepage
- Sainte-Jeanne-d’Arc
- Ville de Mont-Joli
- Sainte-Angèle-de-Mérici
- La Rédemption
- Sainte-Luce
- Saint-Octave-de-Métis
- Padoue
- Les Hauteurs
- Saint-Charles-Garnier
- Saint-Gabriel-de-Rimouski

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d’adopter la politique MADA de La Mitis 2020-2025.

2019-12-420

7.2 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d’autoriser la tenue de l’événement cycliste *Au tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent*, qui se tiendra le 18 mai 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-12-421

9.1 Demande à la Ministre de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont un impact sur l’érosion et la submersion sur les rives du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent sont directement impactées par ces nouveaux phénomènes climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines du fleuve Saint-Laurent n’ont pas les ressources financières pour faire face à la situation en réalisant des ouvrages qui pourraient les protéger ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce subit une perte au niveau de son rôle d'évaluation suite aux démolitions de résidences réalisées dans le cadre de l'entente de financement visant à la mise en œuvre de mesures permettant d'éliminer le risque de sinistres associés à l'érosion et la submersion côtières menaçant des résidences principales à Sainte-Luce ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu de demander à la ministre de la Sécurité publique, l'Honorable Geneviève Guilbeault de mettre sur pied un programme visant la protection des rives du fleuve Saint-Laurent, où des sommes seraient disponibles pour les municipalités riveraines.

10. CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait état de la correspondance courante.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-12-422

11.1 Proposition d'honoraires professionnels en architecture

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu d'accepter la proposition d'honoraires professionnels de la firme *Goulet et Lebel, architectes*, pour la réalisation d'une étude de scénarios d'immobilisations, le tout tel que présenté dans un document daté du 2 décembre 2019, signé par monsieur Jean Lebel et madame Élyse Vallerand. Cette étude qui prévoit des honoraires professionnels de 9 700 \$ (avant taxes) sera réalisée en janvier 2020 et sera imputable au budget de l'année 2020.

12. Période de questions

Lors de cette période, les questions provenant de l'auditoire ont porté sur les sujets suivants :

1. Pose d'un garde-fou 348-352, rang 2 Est, il y a eu une sortie de route
2. Séance du budget le 17 décembre
3. Achat de génératrices
4. Servitude aqueduc-égout, route 132
5. Lieu de la tenue des séances du conseil
6. Y-a-t-il un camion incendie prévu au programme triennal ?
7. Consultation des officiers de la brigade incendie dans l'étude d'optimisation

2019-12-423

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec.-trésorier